

Les descendants de Sulpice



**29 10 1743 : bail à ferme pour 9 ans par le chapitre
de Levroux, de quatre chenevières à Levroux à
Catherine Darnault (veuve de Pierre Vrignault)
et Magdelaine Ferré (veuve Marcou Delaune)**

***à noter qu'il s'agit d'un renouvellement de bail puisque
deux autres baux antérieurs avaient été conclus aux
intéressés les 26/10/1726 et 23/11/1734***

29 oct

29 8bre 1743

Pardevant Le notaire Public de la ville de

Leurs soussignés furent presens Les sieurs de
Chapitre de la Cathedrale de la ville de
de cette ville de Demourons lesquels apres Les
publications Requises le Messieurs ont convenu

avoir différé le payement de la somme de
de la somme de la somme et offrande pour le temps de six ans et
quatre mois de la somme de six mille livres de la somme de
six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de

de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de
de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de
de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de

de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de
de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de
de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de

de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de
de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de
de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de

de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de
de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de
de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de

de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de
de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de
de la somme de six mille livres de la somme de six mille livres de la somme de



J

J'ai vu de mes yeux les choses que l'on me
 raconte de la part de ceux qui ont
 vu de la part de la France les choses
 qui se font en ce pays de France
 et de la part de la France les choses
 qui se font en ce pays de France
 et de la part de la France les choses
 qui se font en ce pays de France
 et de la part de la France les choses
 qui se font en ce pays de France



4march 1775 Caselan

Colone *[Signature]*

Hambour Grandiam
 p. David

[Signature]
 Fait le 17 Mars 1775

Contolle a l'heure le
 douze novembre mil sept
 cent quarante trois repue
 chez M. de P. *[Signature]*

